

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 7-439-1933 ARRÊTÉ promulguant dans la colonie le décret du 28 mai 1933, portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 75 et SO de la loi du 31 mars 1928 sur Le recrutement de l'armée.

n° 7-439-1933

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
22 juin 1933

Numéro JO  
n° 439 du 30/06/1933

Date du numéro  
30 juin 1933

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 28 mai 1933, portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 75 et SO de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée, inséré au Journal officiel de la République française du 31 mai 1933,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 28 mai 1933 susvisé, portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 75 et 80 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Chapon-Baissac.